



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire (Dépositaire: Monaco - Gérant: Suisse)

Acte additionnel à l'Arrangement de La Haye du 6 novembre 1925 concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels, révisé le 2 juin 1934

fait à Monaco le 18 novembre 1961
entré en vigueur le 1^{er} décembre 1962 (2 ratifications)

L'Arrangement initial, fait à La Haye le 6 novembre 1925, a été révisé à Londres le 2 juin 1934. Celui-ci a remplacé, dans les rapports entre les pays qui l'ont ratifié, l'Arrangement de La Haye de 1925 (art. 23 ch. 3). Par la suite, l'Arrangement révisé en 1934 a été complété par le présent Acte additionnel, fait à Monaco le 18 novembre 1961.

Cet Arrangement a aussi été révisé à La Haye le 28 novembre 1960, puis complété par un Acte complémentaire fait à Stockholm (1967), modifié en 1979. Un nouvel Acte a été adopté à Genève en 1999 (l'OMPI est dépositaire de cet Arrangement depuis l'acte de 1967, mais aussi rétroactivement pour l'Acte de 1960).

Parties	Signature	Ratification/ Adhésion/ Succession	Entrée en vigueur	Dénoncé le	avec effet au
(1) Allemagne.....	18.11.1961.....	25.10.1962.....	01.12.1962		
Belgique.....	09.03.1962.....	16.09.1964.....	13.11.1964	29.12.1973.....	01.01.1975
(2) Espagne.....	30.03.1962.....	09.07.1969.....	31.08.1969		
(3) France.....	18.11.1961.....	13.04.1962.....	01.12.1962		
(4) Liechtenstein	18.11.1961.....	20.04.1966.....	09.07.1966		
Maroc.....	30.03.1962				
(5) Monaco.....	18.11.1961.....	27.04.1963.....	14.09.1963		
Pays-Bas	18.11.1961.....	17.06.1963.....	14.09.1963	28.12.1973 ¹	01.01.1975 ¹
(6) Pays-Bas - Antilles néerlandaises		14.09.1963.....	14.09.1963		
Saint-Siège	18.11.1961				
Suisse.....	18.11.1961.....	07.11.1962.....	21.12.1962	19.11.2009.....	19.11.2010
(7) Suriname		16.11.1976.....	25.11.1975		

¹ Pour le Royaume en Europe